

*Association des lauréats de la Chancellerie des Universités de Paris  
(ALCUP) - Chancellerie des Universités de Paris*

***LA HIÉRARCHIE DES NORMES***

*Demi-journée d'études - La Sorbonne - Vendredi 10 juin 2011*

*Coordination : G. Teboul et L. Soubelet*

*Introduction : Ph. Jestaz*

*Avec la participation notamment de D. de Béchillon, J. Ghestin, G. Teboul et J.-  
S. Bergé*

---

*Intervention de Jean-Sylvestre Bergé<sup>(\*)</sup> sur le thème :*

**« Hiérarchies des normes et application multiniveau (national –  
international – européen) du droit »**

*Présentation*

Dans le contexte de fort pluralisme juridique mondial dans lequel nous vivons, l'application du droit doit être appréhendée à plusieurs niveaux : national, international et régional notamment. A chaque niveau, des systèmes juridiques s'organisent autour de constructions (plus ou moins élaborées) de type « hiérarchie des normes ». La question se pose de l'articulation de ces constructions dans une perspective éminemment pratique d'application multiniveau du droit.

Pour tenter d'appréhender cette question, deux démarches sont envisageables : 1° une approche qui étudie la mise en œuvre des hiérarchies des normes niveau par niveau et, au-delà, système juridique par système juridique ; 2° une approche qui se donne pour objectif d'explicitier les interactions pouvant résulter de la coexistence de différents niveaux.

Cette communication propose de privilégier l'étude de la seconde démarche, en s'efforçant de situer la place, dans l'espace et dans le temps, des hiérarchies des normes qui accompagnent le juriste dans son travail d'application multiniveau du droit.

---

<sup>(\*)</sup> Jean-Sylvestre Bergé est professeur de droit privé à l'Université de Paris Ouest –Nanterre la Défense, Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC), membre du Réseau universitaire européen « Droit de l'espace de liberté sécurité et justice » (GDR CNRS n° 4352). Courriel : [jsberge@gmail.com](mailto:jsberge@gmail.com). A la rentrée 2011, il exercera ses fonctions à l'Université Jean Moulin – Lyon 3, Equipe de droit international européen et comparé (EDIEC).

# SOMMAIRE

## **Introduction**

**Accroche : remerciements à l'Association des lauréats de la Chancellerie des Universités de Paris (ALCUP) et un hommage au dispositif des prix de thèse de la chancellerie**

**Les enseignements à retenir du travail de thèse**

Une vie après la thèse  
Simplifier plutôt que compliquer

**La question posée par cet après-midi d'études : à quoi sert la hiérarchie des normes aujourd'hui ? En quoi présente-t-elle une utilité pour le travail du juriste ?**

**Notre sujet : « Hiérarchies des normes et application multiniveau (national – international – européen) du droit »**

**Origine de ce questionnement : un travail (en cours) sur l'application du droit au niveau national international et européen**

**La manière de le traiter (plan)**

- I – Je commencerai par expliciter un phénomène : le pluralisme juridique mondial
- II – Je poserai d'abord la question de la signification des constructions de type « hiérarchie des normes » dans ce contexte
- III - Je poserai ensuite la question de l'utilité matérielle des constructions de type « hiérarchie des normes » dans ce contexte
- IV - Je poserai enfin la question de l'utilité formelle des constructions de type « hiérarchie des normes » dans ce contexte
- V – J'essaierai pour terminer de tirer quelques conclusions

## ***I – Du pluralisme juridique mondial***

**Le pluralisme juridique mondial**

**Le droit appliqué : délibéré, révélé, spontané, local, national, international, régional, fédéral, transnational, etc.**

**L'application du droit à différents niveaux : national, international et européen**

## ***II – La signification des constructions de type « hiérarchie des normes » dans un contexte de pluralisme juridique mondial***

**La hiérarchisation des normes équivaut à un repli du système sur lui-même**

**Ce repli peut prendre de multiples formes (illustrations)**

- 1<sup>ère</sup> série d'exemples : mise à l'écart de la norme « étrangère » incompatible
  - la constitution nationale supérieure à la norme de droit international et de droit européen
  - l'exception d'ordre public en droit international privé
- 2<sup>ème</sup> série d'exemples : relégation de la norme « étrangère » au statut de simple « fait »
  - le droit national un simple fait pour le droit international
  - le droit européen un simple fait pour le droit international

**Le phénomène est le même que l'approche des rapports de systèmes se veule plutôt dualiste ou plutôt moniste**

Dans les approches de type dualiste  
Dans les approches de type moniste

## ***III – Quelle utilité matérielle des constructions de type « hiérarchie des normes » dans un contexte de pluralisme juridique mondial ?***

### **Approche matérielle des conflits et hiérarchie des normes**

L'approche matérielle ou la dimension statique des rapports entre les normes

Quelle place pour la hiérarchie des normes dans un contexte de pluralisme juridique mondial ?

### **Faible utilité de la hiérarchie des normes en présence de droits différents**

Des droits différents : une situation très fréquente dans un contexte de pluralisme juridique mondial (illustrations)

Faible utilité des grilles de lecture hiérarchisantes

### **Absence d'utilité de la hiérarchie des normes en présence de droits complémentaires**

Des droits complémentaires : une situation de plus en plus fréquente dans un contexte de pluralisme juridique mondial (illustrations)

Absence d'utilité des grilles de lecture hiérarchisantes

## ***IV - Quelle utilité formelle des constructions de type « hiérarchie des normes » dans un contexte de pluralisme juridique mondial ?***

### **Approche formelle des conflits et hiérarchie des normes**

L'approche formelle ou la dimension dynamique des rapports entre les normes

Quelle place pour la hiérarchie des normes dans un contexte de pluralisme juridique mondial ?

### **La possibilité de délocaliser une situation juridique et de se déjouer d'une hiérarchie des normes au profit d'une autre hiérarchie des normes**

Le phénomène de circulation des situations juridiques (illustrations)

La recherche de la meilleure « hiérarchie des normes » (illustration)

## ***V – Quelques conclusions***

**La hiérarchie des normes se décline au pluriel (autant de hiérarchies que de systèmes et, surtout, de niveaux)**

**Dans le processus d'application multiniveau des droits, la hiérarchie des normes termine et ferme un raisonnement plutôt qu'elle ne l'initie ou ne l'ouvre**

**Pour une approche en trois étapes du pluralisme juridique mondial par le juriste qui s'efforce d'appliquer le droit : comparer, combiner... et seulement, enfin, hiérarchiser**